

NOTE DE SERVICE

N° 98-011-B du 19 janvier 1998

NOR : BUD R 98 00011 N

Texte publié au BOCP

COMPTABILITÉ AUXILIAIRE DES DÉPENSES DE L'ÉTAT - BUDGET GÉNÉRAL - NOMENCLATURE ET CODES DIVERS - GESTION 1997

ANALYSE

Nomenclature des dépenses après ordonnancement - Mise à jour n° 3 des fascicules blancs intitulés « Budget de 1997 » - Nomenclature d'exécution - Dépenses civiles du budget général des comptes d'affectation spéciale et dépenses militaires.

Date d'application : 19/01/1998

MOTS-CLÉS

COMPTABILITÉ ; ADMINISTRATION DE L'ÉTAT ; DÉPENSE ;
BUDGET ; NOMENCLATURE ; COMPTABILITÉ AUXILIAIRE

DOCUMENTS À ANNOTER

Note de service n° 97-112-B du 22 août 1997
Note de service n° 97-150-B du 16 octobre 1997

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

DESTINATAIRES POUR APPLICATION

ACT	RGP	PGT	TPGR	TPG	DOM	TGAP	TGC	TGE	TGCST	RF	TOM	CPE
CSE	PGA	ACSR	DF	IP	SIA	RIEP	DP	DD	DSF	AAPP	FPTA	

DIFFUSION

CS 1

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Sous-direction C - Bureau C1

La présente note de service a pour objet de faire connaître aux comptables les modifications à apporter à la nomenclature d'exécution des dépenses payables après ordonnancement du budget général et de certains comptes spéciaux du Trésor au titre du troisième trimestre de la gestion 1997.

En cas de difficultés, s'adresser au Bureau C1 - Téléphone : 01-40-24-98-22

LE DIRECTEUR DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Pour le Directeur de la Comptabilité Publique

LE DIRECTEUR-ADJOINT

CHARGÉ DE LA SOUS-DIRECTION C

ALAIN BONEL

NOMENCLATURE D'EXECUTION DES DEPENSES PAYABLES APRES ORDONNANCEMENT

Les modifications contenues dans les pages suivantes sont à annoter sur les fascicules blancs diffusés dans la série annuelle des documents budgétaires et intitulés :

« Budget de 1997 - Nomenclature d'exécution - Dépenses civiles du budget général et des comptes d'affectation spéciale et dépenses militaires ».

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

(Code 02)

Rubriques à modifier

[illegible]

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

(Code 03)

Rubriques à supprimer

RÉFÉRENCE DE LA NOMENCLATURE	CODE BUDGÉTAIRE			LIBELLÉ
	Chapitre	Article	Paragraphe	
03-44	66-20	50	36	Enseignement supérieur agricole public - Construction et autres dépenses d'équipements et de travaux - Dépenses non déconcentrées. Subventions aux organismes publics.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

(Code 03)

Rubriques à ajouter

RÉFÉRENCE DE LA NOMENCLATURE	CODE BUDGÉTAIRE			LIBELLÉ
	Chapitre	Article	Paragraphe	
03-23	37-11	71		IFCP.
			21	Frais de déplacement.
		72		PESCA.
			21	Frais de déplacement.
03-25	43-21	50		Fonds social lycéen.
			10	Subventions aux régions.
03-27	44-36	21	56	Subventions aux collectivités locales, territoriales et autres organismes.
		22	56	Subventions aux collectivités locales, territoriales et autres organismes.
03-44	64-36	23	56	Subventions aux collectivités locales, territoriales et autres organismes.
		30	56	Subventions aux collectivités locales, territoriales et autres organismes.
03-44	66-20	51		Enseignement supérieur agricole public - Constructions et autres dépenses d'équipements et de travaux - Dépenses non déconcentrées.
			36	Subventions aux organismes publics.
		52		Enseignement supérieur agricole public - Constructions et autres dépenses d'équipements et de travaux - Dépenses déconcentrées.
			36	Subventions aux organismes publics.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

(Code 03)

Rubriques à modifier

RÉFÉRENCE DE LA NOMENCLATURE	CODE BUDGÉTAIRE			LIBELLÉ
	Chapitre	Article	Paragraphe	
03-30	44-55	34	17	Subvention aux entreprises privées agricoles (complément extensif - chargement inférieur à 1 UGB/ha de surface fourragère).
			18	Subvention aux entreprises privées agricoles (complément extensif - chargement inférieur de 1 à 1,4 UGB/ha de surface fourragère).

**MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE**

I - ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

(Code 06)

Rubriques à ajouter

RÉFÉRENCE DE LA NOMENCLATURE	CODE BUDGÉTAIRE			LIBELLÉ
	Chapitre	Article	Paragraphe	
06-54	43-01	11	91	Revenu de remplacement du congé de fin d'activité.
		12	91	Revenu de remplacement du congé de fin d'activité.
06-55		13	91	Revenu de remplacement du congé de fin d'activité.
06-56		14	91	Revenu de remplacement du congé de fin d'activité.

(Code 07)

NOTE DE SERVICE N° 98-011-B DU 19 JANVIER 1998

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION

(Code 09)

Rubriques à ajouter

RÉFÉRENCE DE LA NOMENCLATURE	CODE BUDGÉTAIRE			LIBELLÉ
	Chapitre	Article	Paragraphe	
09-8	31-31	40	95	Indemnités diverses de délocalisation.
		60	95	Indemnités diverses de délocalisation.
09-9	31-42	10	35	Indemnité d'expertise versée aux personnels en fonction dans les laboratoires de la police nationale.
09-10		30	21	Indemnité d'expertise versée aux personnels en fonction dans les laboratoires de la police nationale.
09-11	31-95	10	81	Indemnités diverses de délocalisation.
09-64	67-50	90	21	Subventions aux régions.

MINISTERE DE LA JUSTICE

(Code 10)

Rubriques à ajouter

RÉFÉRENCE DE LA NOMENCLATURE	CODE BUDGÉTAIRE			LIBELLÉ
	Chapitre	Article	Paragraphe	
10-16	31-96	31	73	Indemnités accordées aux présidents ou membres honoraires d'un bureau d'aide juridictionnelle.
		32	73	Indemnités accordées aux présidents ou membres honoraires d'un bureau d'aide juridictionnelle.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE**I - SERVICES GENERAUX**

(Code 12)

Rubriques à ajouter

RÉFÉRENCE DE LA NOMENCLATURE	CODE BUDGÉTAIRE			LIBELLÉ
	Chapitre	Article	Paragraphe	
12-23	46-03	80	20	Secours exceptionnel de désendettement immobilier (SEDI).

MINISTERE DE L'OUTRE-MER

(Code 14)

Rubriques à ajouter

RÉFÉRENCE DE LA NOMENCLATURE	CODE BUDGÉTAIRE			LIBELLÉ
	Chapitre	Article	Paragraphe	
14-4	31-90	50	40	Indemnité de résidence des fonctionnaires de l'Etat affectés à Mayotte et non logés.
14-20	34-96	87	25	Assistance technique - FEDER. Déplacements à l'étranger.

MINISTÈRE DE LA RECHERCHE

(Code 16)

Rubriques à ajouter

RÉFÉRENCE DE LA NOMENCLATURE	CODE BUDGÉTAIRE			LIBELLÉ
	Chapitre	Article	Paragraphe	
16-3	31-02	20	64	Autres indemnités.

CHARGES COMMUNES

(Code 20)

Rubriques à ajouter

RÉFÉRENCE DE LA NOMENCLATURE	CODE BUDGÉTAIRE			LIBELLÉ
	Chapitre	Article	Paragraphe	
20-3	11-05	10	71	Obligations assimilables 5,50 % Octobre 2007.
20-13	37-03	50		Etudes diverses.
			10	Etudes.
		60		Gestion des créances françaises sur l'étranger.
			10	Etudes.
20-15	44-75	40		Versement de l'aide au premier emploi des jeunes institué par le décret n° 94-281 du 11 avril 1994 modifié (soldes de paiement).
			10	Unique.
20-17	46-90	50		Majoration d'allocation de rentrée scolaire exceptionnelle.
			10	Majoration d'allocation de rentrée scolaire exceptionnelle.

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

I - TRANSPORTS TERRESTRES

(Code 26)

Rubriques à ajouter

RÉFÉRENCE DE LA NOMENCLATURE	CODE BUDGÉTAIRE			LIBELLÉ
	Chapitre	Article	Paragraphe	
26-5	47-42	20	15	Versement au fonds national de gestion paritaire du congé de fin d'activité (FONGECFA - TRANSPORTS).

**MINISTERE DE L'EQUIPEMENT DU LOGEMENT DES TRANSPORTS
ET DU TOURISME**

IV - MER

(Code 28)

Rubriques à ajouter

RÉFÉRENCE DE LA NOMENCLATURE	CODE BUDGÉTAIRE			LIBELLÉ
	Chapitre	Article	Paragraphe	
28-3	31-32	30	83	Pécule d'incitation au départ anticipé des personnels militaires.
		50	83	Pécule d'incitation au départ anticipé des personnels militaires.
28-4		80	83	Pécule d'incitation au départ anticipé des personnels militaires.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION

II - COOPERATION

(Code 30)

Rubriques à ajouter

RÉFÉRENCE DE LA NOMENCLATURE	CODE BUDGÉTAIRE			LIBELLÉ
	Chapitre	Article	Paragraphe	
30-11	36-82	20	87	Indemnité exceptionnelle (décret n° 97-215 du 10 mars 1997).

MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITE

II - SANTE, SOLIDARITE ET VILLE

(Code 35)

Rubriques à ajouter

RÉFÉRENCE DE LA NOMENCLATURE	CODE BUDGÉTAIRE			LIBELLÉ
	Chapitre	Article	Paragraphe	
35-33	66-20	60	10	Institut national des jeunes sourds de Paris. Institut national des jeunes sourds de Paris. Subventions.

MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITE

I - EMPLOI

(Code 36)

Rubriques à ajouter

RÉFÉRENCE DE LA NOMENCLATURE	CODE BUDGÉTAIRE			LIBELLÉ
	Chapitre	Article	Paragraphe	
36-8	34-95	70		Opération de relogement de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle.
			12	Achat d'équipements de transmission de données, autocommutateurs.
			60	Prestations de services informatiques.
			74	Aménagement et câblage de locaux.
			80	Autres dépenses.
36-10	34-98	70		Opération de relogement de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle.
			10	Matériels et fournitures.
			20	Achats de services et autres dépenses.
			31	Locations immobilières.
			32	Agencements installations.
			39	Autres charges.
			82	Location ou crédit-bail de matériel de reprographie.
36-15	44-01	10		Programmes en faveur de l'emploi des jeunes.
			10	Programmes en faveur de l'emploi des jeunes.
36-17	44-74	22		Accompagnement des projets dans le cadre des programmes en faveur de l'emploi des jeunes.
			10	Accompagnement des projets dans le cadre des programmes en faveur de l'emploi des jeunes. Dépenses non déconcentrées.
			20	Accompagnement des projets dans le cadre des programmes en faveur de l'emploi des jeunes. Dépenses déconcentrées.
		62		Inscription des demandeurs d'emploi.
			10	Versement à l'UNEDIC des frais d'inscription des demandeurs d'emploi.

Rubriques à ajouter

NOTE DE SERVICE N° 98-011-B DU 19 JANVIER 1998

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
DE LA RECHERCHE ET DE LA TECHNOLOGIE**

II - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

(Code 38)

Rubriques à ajouter

[illegible]

MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

I - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

(Code 40)

Rubriques à ajouter

RÉFÉRENCE DE LA NOMENCLATURE	CODE BUDGÉTAIRE			LIBELLÉ
	Chapitre	Article	Paragraphe	
40-6	44-10	20		Contrat interrégional du Bassin Parisien.
			10	Subventions aux entreprises.
			20	Subventions aux collectivités locales.
			30	Subventions aux administrations autres que les collectivités locales.
			70	Etudes.

MINISTERE DE LA DEFENSE

(Code 70)

Rubriques à ajouter

RÉFÉRENCE DE LA NOMENCLATURE	CODE BUDGÉTAIRE			LIBELLÉ
	Chapitre	Article	Paragraphe	
70-8	31-01	71	82	Indemnités liées au séjour à l'étranger.
70-45	34-01	11	93	Abonnements et communications.
70-57	34-02	26	87	Achats d'animaux et dépenses associées.
70-63		49	67	Indemnités de stage.
70-73	34-04	39	42	Gazole (SEA).
			62	Déplacements temporaires des personnels militaires (transports).
70-88	34-08	11	01	Cessions à d'autres services relevant du budget général ou des comptes spéciaux du Trésor.
			03	Cessions à des tiers (particuliers, collectivités locales et établissements publics).
70-89		12	01	Cessions à d'autres services relevant du budget général ou des comptes spéciaux du Trésor.
			03	Cessions à des tiers (particuliers, collectivités locales et établissements publics).
70-90		13	01	Cessions à d'autres services relevant du budget général ou des comptes spéciaux du Trésor.
			03	Cessions à des tiers (particuliers, collectivités locales et établissements publics).
70-91		14	01	Cessions à d'autres services relevant du budget général ou des comptes spéciaux du Trésor.
			03	Cessions à des tiers (particuliers, collectivités locales et établissements publics).
70-93		18	01	Cessions à d'autres services relevant du budget général ou des comptes spéciaux du Trésor.
			03	Cessions à des tiers (particuliers, collectivités locales et établissements publics).
		19	01	Cessions à d'autres services relevant du budget général ou des comptes spéciaux du Trésor.
			03	Cessions à des tiers (particuliers, collectivités locales et établissements publics).

MINISTERE DE LA DEFENSE

(Code 70)

Rubriques à ajouter

RÉFÉRENCE DE LA NOMENCLATURE	CODE BUDGÉTAIRE			LIBELLÉ
	Chapitre	Article	Paragraphe	
70-94	34-08	21	01	Cessions à d'autres services relevant du budget général ou des comptes spéciaux du Trésor.
			03	Cessions à des tiers (particuliers, collectivités locales et établissements publics).
70-121	53-70	31	10	Mobilier et matériel de bureau.
			20	Matériel informatique et télématique.
		32	20	Matériels d'équipement.
			40	Matériel technique.
70-129	53-80	48	37	Achats de matériels de sport.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

(Code 70)

Rubriques à modifier

RÉFÉRENCE DE LA NOMENCLATURE	CODE BUDGÉTAIRE			LIBELLÉ
	Chapitre	Article	Paragraphe	
70-121	53-70	31	40	Autres immobilisations corporelles.
70-129	53-80	48	10	Droits de douane, octroi de mer et taxes diverses.
			34	Achats de pièces de rechange et matière pour réparation ou modification technique.
		49	10	Droits de douane, octroi de mer et taxes diverses.
70-130		58		Terre - Habillement et matériels accessoires.
			16	Achats d'effets de sport.
			20	Droits de douane, octroi de mer et taxes diverses.
		59	30	Droits de douane, octroi de mer et taxes diverses.
70-134	54-40	15	30	Matériels de bureau, techniques et informatiques.

Directeur de la publication :
Michel GONNET

Impression : Imprimerie Nationale
27, rue de la Convention - 75732 PARIS CEDEX

ISSN : 0984 9114